





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-51**

Séance publique du

1 février 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180201- lmc1128414-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2018
Date de réception : mardi 6 février 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACQUISITION D'OEUVRES, D'OBJETS ET DOCUMENTS

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Madame Liliane PIERRON, Monsieur Francis TAULAN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2018

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACQUISITION D'OEUVRES, D'OBJETS ET DOCUMENTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le musée Granet est régulièrement sollicité pour acheter des œuvres qui présentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes.

L'acquisition de ces œuvres par la Ville permet, par ailleurs de les soustraire à d'éventuelles pertes ou dégradations en étant intégrées aux collections inaliénables et imprescriptibles de la collectivité.

Afin de poursuivre cette politique d'acquisition afin d'enrichir les fonds artistiques et historiques de la Ville, le musée Granet a reçu la proposition de Philippe Cézanne, arrière petit- fils du peintre, d'acquérir des objets et documents ayant appartenu à Paul Cézanne. Il s'agit d'objets et de documents précieux concernant la vie et l'art du Maître d'Aix.

Les boîtes d'aquarelle témoignent de l'intérêt majeur du peintre pour cette technique à la fin de sa vie, le musée Granet en conservant des œuvres majeures ayant pour thème la montagne Sainte-Victoire, Château-Noir, Bibémus, la campagne aixoise. Du mobilier utilisé par Cézanne dans ses natures mortes rend plus proche le travail obstiné de l'artiste sur ce thème. Les ouvrages et documents d'archives illustrent les sources d'inspiration de son oeuvre, ses amitiés avec des personnages clefs tels qu'Emile Zola, Victor Chocquet (premier collectionneur de Cézanne et des impressionnistes), Julien Tanguy, dit le Père Tanguy, défenseur des impressionnistes, l'ami de Vincent Van Gogh, Antony Valabrègue ou Gustave Boyer des amis de jeunesse de Cézanne. Divers documents familiaux permettent de mieux connaître les membres de la famille Cézanne en remontant jusqu'au XVIIIe siècle et

notamment la figure de Louis-Auguste le banquier aixois, le père du peintre. L'acte de décès et le discours prononcé par Victor Leydet, aixois, ami d'enfance de Cézanne et Zola, vice-président du Sénat, sur la tombe du peintre en 1906, viennent compléter un document émouvant : le dernier télégramme envoyé par la gouvernante de Cézanne à son fils Paul et à sa femme à Paris le jour de sa mort. Marie Cézanne dans un document de 1911 rapporte des souvenirs inédits sur la jeunesse de son frère Paul. L'ensemble de ces objets et documents précieux et rares a été conservé jusqu'à ce jour par la famille de l'artiste et permet de rendre concrète cette présence aixoise de Cézanne dans sa ville d'Aix-en-Provence, tout en précisant différents moments de sa vie d'homme et d'artiste.

Il s'agit plus précisément:

- Les 4 boîtes d'aquarelle
- Petite table 41x66 cm, hauteur 67cms ayant servi dans les natures mortes NR 680, 719, 803.
- Abrégé d'Anatomie accommodé aux Arts de peinture et sculpture avec quelques taches de couleurs.
- Album complément d'un ouvrage d'Arago, une carte et 25 lithographies de Langlumé; signature de son ami Boyer, cet ouvrage lui ayant appartenu ; en première page, brouillon de lettre de Cézanne qui présente ses condoléances à son ami Valabrègue.
« Gustave Boyer est un ami de collège de Cézanne et Zola, il devint notaire à Eguilles. 3 portraits par Cézanne NR. 174 ; 175 ; 176 »
- Album de musiques de fanfare, 14 pages.
- Porte-monnaie comportant 3 cartes de visite, une photo d'un tableau de nu de Courbet et petits calendriers de 1900 et 1906 (inscriptions au crayon, Marie Cézanne? le 22 octobre 3h ; le 24 10h30 ; le 30 10h.
- Livre sur l'Architecture.
- 4 lettres de Julien Tanguy, factures et reçus de mandat à Julien Tanguy.
- Lettre de Victor Chocquet le 20 octobre 1889.
- Lettre de Zola de Médan le 4 juillet 1885.
- Acte de baptême de Paul Cézanne.
- Extrait d'acte de baptême d'Hortense.
- Sermon mariage Paul Cézanne et Hortense en 1886.
- Lettre de Thérèse Guillaume à Hortense, le 26 mars 1887.
- Lettre de Marie à Paul fils du 20 octobre 1906 et télégramme de Madame Brémond du 22 octobre 1906.
- Extrait des registres de la ville d'Aix-en-Provence de l'acte de décès de Paul

Cézanne.

- Discours de Victor Leydet sur la tombe de Paul Cézanne accompagné d'une lettre à l'entête du Sénat de Leydet à Paul Cézanne fils.
- Notes sur les eaux-fortes de Cézanne de la main de Théodore Duret pour Georges Rivière.
- Lettre de Marie Cézanne à son neveu Paul fils du 16 mars 1911. 6 pages sur ses souvenirs d'enfance avec le futur peintre avec de nombreux détails peu connus ou inconnus.
- Ensemble de documents autour de Louis Auguste Cézanne.

Le prix qui en est demandé s'élève à 150 000€.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de ces documents et objets ;
- **AFFECTER** ces documents et objets préalablement cités ci-dessus à l'inventaire du musée Granet ;
- **DIRE** que la Dépense correspondante sera imputée sur le budget du musée Granet, dont la nomenclature est : HC 999999A05, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»